

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ABONNEMENTS. Un mois... 4 fr. Trois mois... 11 fr. Par la poste... 13 fr. En No... 20 fr.

ANNONCES, 20 centimes par ligne. ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes to Brussels, Gand, and Ostende, including departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 6 décembre. On écrit de Berlin, 1^{er} décembre: Les négociations entamées par les Pays-Bas avec notre gouvernement se poursuivent activement.

FRANCE. — Paris, le 9 décembre. On lit dans le Moniteur à la partie officielle: Une décision royale du 7 de ce mois accorde les honneurs de la sépulture aux Invalides à la dépouille mortelle de M. le maréchal comte de Lobau.

» Une seconde salve de treize coups sera tirée au moment où le char funèbre arrivera à l'esplanade des Invalides. Une troisième salve de treize coups au moment de l'absoute. Le prince royal, le duc de Nemours et le duc d'Anjou assisteront à la cérémonie funèbre, dans le sanctuaire.

poli. M. Rey a été nommé président et M. Hernandez secrétaire de cette commission. Les débats de la chambre à la fin de la séance du 20 novembre ont roulé sur les précautions prises pour assurer la sécurité des membres de la chambre, à cause de la manifestation désagréable dont M. Martinez de la Rosa a été l'objet à la suite de la séance du 20.

HOLLANDE. On écrit de La Haye, le 8 décembre: La seconde chambre des états-généraux a adopté, dans sa séance d'hier, 1^{er} le projet de loi portant fixation des tarifs des frais de justice et des salaires des fonctionnaires, des praticiens et des huissiers, en matière civile et pour les affaires pénales.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 décembre. M. Van Praedt, secrétaire du Roi, est arrivé hier de retour de son voyage de Londres; on dit porteur de dépêches importantes, émanant de la conférence.

Feuilleton. UN COMÉDIEN NOMADE. Je n'inventerai rien, l'homme dont je veux parler n'est pas un être de raison, une création imaginaire; je l'ai vu, je le connais, et quand j'aurai nommé Rosambo, ne nommera-t-on pas un être réel?

pour aller donner quelques représentations dans les environs de Paris, Rosambo accourait offrant son expérience et son universalité, au besoin il remplira les fonctions de souffleur. Si une représentation est donnée à Versailles ou à St-Germain au bénéfice d'un artiste de Paris, Rosambo arrivera à l'heure du dîner prêt à remplacer d'abord à table et le soir au théâtre un sujet qui viendrait à manquer.

Un soir à Lille il devait remplir le rôle de l'officier de gendarmerie dans le Déserteur. Le magasin du théâtre fournissait l'uniforme et les bottes, mais il n'y avait pas de culotte à la taille de Rosambo. L'acteur avisa un vrai gendarme qui se chauffait paisiblement au poêle du foyer, il l'aborde, lie conversation, fait part de son embarras, et décide le gendarme à échanger pour un quart-d'heure sa culotte de peau contre le pantalon fort endommagé du comédien.

BELLE VENTE DE MOUTONS:

Le SAMEDI 15 décembre 1838, à 11 heures du matin, M. François CHEFNAY, propriétaire à la Torrette, commune de Ramet, fera vendre publiquement en sa demeure; un TROUPEAU DE BÊTES A LAINE, dont la majeure partie se compose de bœufs mérinos de la plus fine espèce; il s'y trouve également 2 beaux béliers.

A CREDIT et à la recette de M^e FRAÏKIN, notaire à Chokier. 1716

**VENTE VOLONTAIRE
ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR,
POUR
sortir de l'indivision.**

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1838, à 10 heures précises du matin, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude de M^e BIAR, notaire, place St.-Paul, à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**DES
IMMEUBLES**

Dont la désignation suit, divisés en 31 lots, savoir :

- 1° 15 BONIERS 2 verges grandes 6 petites de terre, située à Russon, canton de Tongres.
 - 2° 18 VERGES grandes 1 petite de terre, située à Othée, canton de Glons.
 - 3° 5 BONIERS 18 v. g. 13 p. de terre, située à Lowaige, canton de Tongres.
 - 4° Et 9 v. g. 4 p. de prairie, située audit Lowaige.
- On peut prendre inspection des plans figuratifs et de la contenance de chaque lot, en l'étude dudit notaire. Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 1639

Belle vente de Bois.

JEUDI 15 DÉCEMBRE, à 1 heure de relevée, au rivage de Chokier,

Le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS, savoir : Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc. AU COMPTANT. 1699

A VENDRE

**DE
La main à la main,
LE
DOMAINE DE SAMART,**

PRÈS DE PHILIPPEVILLE.

Cette propriété patrimoniale est composée d'une FERME, de DEUX MOULINS, et de 444 HECTARES DE TERRES, PRES ET BOIS.

Situation agréable, à proximité des routes de Dinant à Beaumont, et de Charleroy à Rocroy. Chasse garnie de toute espèce de gibiers, pêche abondante, tels sont les avantages qui contribuent à rendre ce DOMAINE l'un des plus distingués du pays.

S'adresser pour traiter à M^e DIDOT, notaire à Bouvignes, près de Dinant, et à M. l'avocat BOSQUET, boulevard de Waterloo, à Bruxelles.

Et pour voir les lieux au garde MENNE à Sautour. 1533

**SOUSCRIPTION OUVERTE
jusqu'au 3 janvier 1839,**

CHEZ E.-F. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR-GÉNÉRAL A FRANCFORT S.M.
POUR LA VENTE DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE NEUDEGG EN ILLYRIE,

(Cinq fois plus considérable que la propriété Lazarrini qui a été gagnée par un parisien)

AVEC 23,155 GAINS ACCESSOIRES DE FL. 60,000, 50,000, 30,000, 25,000, 20,000, 10,000, ETC., ETC.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

- Pour 100 francs 6 actions dont 1 violette à gain assuré.
 - » 200 » 15 » » 2 violettes et une prime à gain sûr de fl. 16 2/3 au moins.
 - » 400 » 27 » » 4 » » 2 primes
- Ces actions violettes et les actions primes jouent en outre, comme les actions payantes, sur tous les gains principaux. Le paiement peut s'effectuer par remise sur notre ville, Bruxelles, ou par mandat tiré après l'envoi des actions. Le prospectus français et vue du château seigneurial, les actions ainsi que le bulletin officiel du tirage seront expédiés francs de port.

S'adresser directement, SANS AFFRANCHIR, à

160,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

**LES DÉPÔTS DU
RACAHOUT DES ARABES**

(aliment des convalescens et des personnes faibles), sont dans les pharmacies de MM. Froidbise fils, rue du Pont-d'Isie, 851, à Liège, L. Étienne à Verviers, Van West Uens à St-Trond, Louys à Namur, Mathieu à Dinant, Dargent à Luxembourg, Brunin à Bruxelles, Pitaffe à Ruremonde, Opdenordt ph. à Venloo, Mles. Vanden Herwytt Josten confiseurs à Maestricht.

Où se vendent la
**PATE PECTORALE et le SIROP
PECTORAL de NAFÉ D'ARABIE**
Pour guérir les Rhumes, Catarrhes et maladie de poitrine.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

**DE
HOUILLE,**

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

1062 HECTARES 30 ARES 79 CENTIARES,

DÉPENDANT DES COMMUNES

DE

CHARNEUX, NEUF-CHATEAU, JULEMONT ET BATTICE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 28 novembre 1838, sous le n° 1856 du répertoire particulier, les sieurs P.-J. Jacquinet, P. J. Delhez, les enfans Jacquinet, W. J. Crawhez, V^e Lempereur et ses enfans, les enfans représentans H. Chandelle, et J. J. Dehieux, tous domiciliés à Charneux; l'épouse J. Emile Sacré née Halleux, domiciliée à Bruges; les sieurs Halleux, notaire Ophoven, et la veuve Rodberg et ses enfans, de Herve; N. J. Debeffe, à Liège, F. R. Biolley, fils, l'épouse J. M. Croisier née Crawhez et la veuve Henard-Delhougne, à Verviers, Philancif Moreau, à Limbourg, J. F. Lonueux et ses enfans, à Battice, et D. G. J. Demoulin, à Julemont, tous commissionnaires du charbonnage de Moreau, à Charneux, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de mille soixante-deux hectares trente ares soixante-dix-neuf centièmes, dépendans des communes de Charneux, Neuf-Château, Julemont et Battice, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,

partant du confluent du ruisseau de la Cannelle ou Canel avec la Berwinne, point 4 du plan, situé communes de Neuf-Château et Warsage, en remontant du Nord-Ouest au Sud-Est et de l'Ouest à l'Est, la rive gauche de la Berwinne et toutes ses sinuosités jusqu'au chemin d'Aubel à Charneux, point de contact avec la concession accordée aux demandeurs.

A L'EST,

de ce point suivant du Nord-Est au Sud-Ouest le chemin d'Aubel à Charneux; puis du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest les ruelles ou chemins de Champiomont ou du pont d'Elgrage jusqu'à l'angle Ouest du presbytère de Charneux, de ce point et dans la même direction, le chemin de Charneux au hameau de Warrimont, jusqu'au tilleul de ce nom.

AU SUD,

de ce tilleul et de l'Est sud Est à l'Ouest Nord-Ouest la ruelle Ewaré-Veau et le chemin de Chauvassy jusqu'à l'intersection de ce chemin avec celui du chemin de Neufcour, avec la chaussée de Battice à Maestricht, dernier point de contact avec la concession.

A LOUEST

de l'intersection des chemins sudsuds du Sud-Est au Nord-Ouest, du Sud au Nord et du Sud-Sud-Est au Nord Nord-Ouest, la chaussée de Battice à Maestricht jusqu'à la commune de Julemont, à l'angle Nord-Ouest de la ferme de M. le comte de Lannoy; de ce point du Sud-Ouest au Nord-Est une ligne droite sur le confluent de la Cannelle ou Canel mentionnée point de départ, N° 4. Cette ligne cotoye la demande en concession formée par M. le comte de Hamal.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface vingt-cinq centimes par hectare, et telles autres indemnités que le gouvernement trouvera raisonnable de fixer dans l'acte de concession à intervenir.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTÉ :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Verviers, Herve, Limbourg, Battice, Charneux, Julemont et Neuf-Château, province de Liège, et Bruges, province de la Flandre-Occidentale, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 7 décembre 1838.

Présens : MM. B^en Vandensteen, gouverneur-président, Delfosse, Scronx, Hubart, Lhoenueux, Gouvy, Lekeu et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier de la province de Liège,

F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

LONDRES, LE 7 DÉCEMBRE.

3 1/2 consolidés.	95 3/4	Différés.	7
Belge. 1852.	101 1/2	Passives	5 1/4
Holl. Dette active.	54 5/8	Russie.	77 1/4
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	—
Id. 5 p. c.	19 5/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	16 1/4		

ANVERS, LE 10 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 3/4	A PRUSSE. Em. à Berl.	121
Det. diff.	50 5/4	NAPLES. Cert. Fal.	97 1/2
Emp. de 48 mill.	100 5/4	P. Et. Rom. Lev. 1852.	101 7/8
Id. de 50 mill.	91 et	P. Cert. à A. 1854.	100 5/4

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	58 p.
Id. 2 mois.	—
Rotterdam. C. jours.	58 0/10 p.
Id. 3 mois.	—
Paris. C. jours.	pair.
Id. 2 mois.	58 1/2 p.
Londres. C. jours.	40 1/2
Id. 2 mois.	39 1/10
Francfort. C. jours.	56 1/8
Id. 3 mois.	—
Bruxelles et Gand.	118

BRUXELLES, LE 10 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2 ct	P. Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	100 1/2	P. Tapis.	105
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 30 mill.	90 5/4	P. Mutualité.	110 5/4
Id. de 57 mill.	72 5/4	P. S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	97	P. Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	825	P. Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	145	P. Borinage.	—
S. de Comm. de c.	143 1/2	P. Houyoux.	—
B. de Belgique.	140	P. Papeterie.	100
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgsoise.	—
Banque Foncière.	101	A. Herve.	—
Idem.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Flenu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Hornu.	—	Asphalt.	—
Sclussin.	—	Holl. Dette active.	—
Soc. Nationale.	119 1/2	Losrenten inscrit.	—
Levant du Flenu.	—	Autriche. Métallq.	107
Ougrée.	—	Naples. C. Falcon.	94
Sars-Longscham.	—	Espagne. Ardoin.	16 1/4
Chemin de Fer.	—	Fin courant.	—
Vennes.	—	Prime un mois.	—
St-Léonard.	—	Différée de 1850.	—
Chatelineau.	114	Idem de 1855.	—
Verreries.	—	Passives.	—
Betteraves.	—	BRESIL. E. de Roth.	—
Verrer. de Charl.	—	Roune. E. de 1854.	102
L'Espérance.	—		

VIENNE, LE 3 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c.	107 1/2
---------------------	---------

— Actions de la Banque, 1805 1/2.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 10 DÉCEMBRE 1838.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 84.
Seigle, idem.	16 60.

Imprimerie de J.-E. Nossart, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.